



# GRUPE DE TRAVAIL SORTIE DE MARCHANDISES

PV

13.07.2018

<b>CONVENORS</b>	Dorothy Cardoen (AGD&A) et Jan Robbroeckx (Agoria)
<b>SECRÉTAIRES</b>	Jan Robbroeckx et Dorothy Cardoen
<b>PRÉSENTS</b>	<p>Annamie Peeters Autorité portuaire d'Anvers          Delphine Simonis Gestion des risques          Dennis Verheyen ASV (Eurochem ANR)          Diederik Bogaerts ICC (KPMG)          Dimitri Serafinoff CEB (Portmade)          Bart Engels AGD&amp;A          Dorothy Cardoen AGD&amp;A (Région d'Anvers)          Elke De Jonghe Essenscia (Vopak)          Erik Van Poucke Région d'Anvers – Port          Eylen Aydemir Législation douanière          Filip Ackermans Essenscia (Chevron Phillips Chemicals International SA)          Hilde Bruggeman ASV/NAVES          Ilse Eelen Région d'Anvers          Jan Maes ASV/NAVES (Grimaldi)          Jan Robbroeckx Agoria (Umicore)          Jan Marien EML          Jan Van Wesemael Voka (Alfaport)          Jimmy Geninazzi Essenscia (Dow)          Johan Geerts CRSNP (Intris SA)          Kim Van de Perre ASV/NAVES (MSC)          Klara Pasgang Service Automatisation          Paul Peeters VEA-CEB (Remant)          Pieter Duchi Agoria (Volvo)          Rene Michiels CEB (DHL)          Michel Lequeu AGD&amp;A Support éco.          Nicolas Gillet AGD&amp;A P&amp;M          Rudi Lodewijks Région de Hasselt          Sophany Ramaen AGD&amp;A (secrétariat du Forum National)          Sophie Leplae Voka – Flandre occidentale (TVH)          Tony Vanderheijden ABAS (PSA Antwerp SA)          Wouter De Vlieger Service Automatisation</p>
<b>EXCUSÉS</b>	<p>Abram Op de Beeck Essenscia (BASF)          Albert Palsterman CRSNP (Stream Software)          Bart Van Geem AWDC Diamond Office          Christophe Janssens ASV/NAVES (Hamburg-Süd Belgium)          Dimitri Anny CEB (Portmade)          Eline Hofman AGORIA (Honda)          Ellen Gielen Voka – Chambre de Commerce Limbourg (Graco)          Gino Roelandt ASV/NAVES (Hapag-Lloyd)          Jack Nuijten ICC (Loyens &amp; Loeff)          Jean Baeten FEB          Johan Peeters CEB (Herfurth)          Johan Smits ASV/NAVES (BIM)          Karen Wittock VEA-CEB (Remant)          Karl Van Gestel KBBS (Overseas)          Johan Van Staey CRSNP (Stream Software)          Kristin van Kesteren-Stefan Autorité portuaire d'Anvers          Laurent Moyersoan Alfaport – Voka (NxtPort)          Luc Lammertyn Fedustria &amp; Voka – Flandre occidentale (Sioen)          Marc Staal Voka – Chambre de Commerce Limbourg (Scania)          Marc Wouters Fédération pétrolière (Total)          Nadine Van Rompay Voka – Flandre occidentale (Seabridge)          Paul Hermans AGORIA (Atlas Copco)          Peter Tilleman AWDC Diamond Office          Roel Huys ARGB (Tabaknatie)          Sophie Verberckmoes (Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et la logistique (Bleckmann)          Steven Michiels Voka – Flandre occidentale (ICO)</p>

	Stijn Op de Beeck Air Cargo Belgium (WFS) Sylvie Groeninck Fedustria Theo Peeters VEA-CEB (Exsan) Walter Vandenhoute Finances William Sluys Région de Bruxelles Silke Van Wabeke ASV/NAVES (CMA CGM)
--	---

### Point 1 à l'ordre du jour : Preuves alternatives pour l'apurement du transit

- Une note a été envoyée au ministre pour accord.
- Le service Méthodes de travail transpose actuellement cette note en directives concrètes concernant la recevabilité des pièces présentées comme preuves alternatives.
- Cette note sera publiée prochainement.

### Point 2 à l'ordre du jour : Notification de réexportation

- Déclaration préalable à la sortie : article 263 du CDU – par ordre décroissant :
  - o Déclaration d'exportation ou de réexportation ;
  - o Notification de réexportation ;
  - o Déclaration sommaire de sortie EXS.
- Exceptions : article 245 de l'AD :
  - o Basées sur les marchandises (paragraphe 1) ;
  - o Basées sur la situation (paragraphe 2) :
    - Lettre e) transbordement en IST sous la supervision du même bureau de douane :
      - Dans les 14 jours ;
      - Informations disponibles sur les marchandises ;
      - Destination et destinataire inchangés.
- Voir également le manuel de la Douane néerlandaise :  
[https://www.belastingdienst.nl/bibliotheek/handboeken/html/boeken/HDU/uitgaan-verlaten\\_van\\_het\\_douanegebied\\_van.html#HD-DWU-d134e617](https://www.belastingdienst.nl/bibliotheek/handboeken/html/boeken/HDU/uitgaan-verlaten_van_het_douanegebied_van.html#HD-DWU-d134e617)
- Notification de réexportation : article 274 du CDU :
  - o Le paragraphe 1 définit le champ d'application ;
  - o Le paragraphe 3 prévoit une simplification ;
    - Le MINI-CUSCAR est encore utilisé actuellement pour les conteneurs.
    - Pour les cargaisons fractionnées et RORO, il n'existe actuellement pas de notification simplifiée.
  - o Au cours de la réunion, deux propositions de simplification ont été formulées :
    - Par le « transshipment flag » dans l'avis CUSCAR (Klara Pasgang examinera cette proposition de manière plus approfondie).
    - Introduction avec le rapport de déchargement et apurement du « transshipment » avec le rapport de chargement.
  - o Remarque :
    - Le contrôle de l'apurement des listes de chargement devrait être remplacé à terme par un contrôle de 2<sup>e</sup> ligne de la comptabilité matières IST.
    - Les terminaux de vrac ne peuvent cependant pas recevoir d'autorisation IST ; un stockage commun en IST n'est pas autorisé.
    - C'est la raison pour laquelle ils doivent travailler sous un régime d'entrepôt et établir des déclarations de réexportation.
    - Dorothy Cardoen examinera en outre les possibilités d'un régime IST avec comptabilité matières.

### Point 3 à l'ordre du jour : État de la situation CODECO IN

- À Anvers, la notification des déclarations d'exportation par le biais d'un avis CODECO IN est reportée au 1<sup>er</sup> septembre.

### Point 4 à l'ordre du jour : État de la situation au bureau de Zaventem

- Le nombre de déclarations par le biais de BruCloud est en augmentation, tandis que le nombre de messages d'erreur diminue.
- En date du 30.06.2018, 32 entreprises étaient connectées à BruCloud ;
- 15.885 déclarations ont été communiquées par avis IE507 (57 % du flux total) ;
- 7 % ont été communiquées tardivement – 3 % ont fait l'objet de messages d'erreur.

### Point 5 à l'ordre du jour : Sous-groupe de travail Consolidation

- Au cours de la dernière réunion du 23.05, les sujets suivants ont été abordés :
  - o L'administration et les processus IT auprès des différents consolidateurs (secteurs maritime, aérien et routier) ;
  - o La sensibilisation des chargeurs.
- Il est nécessaire d'aborder la sensibilisation des chargeurs de manière créative et structurée. Les sessions d'information classiques précédemment organisées ont rencontré peu de succès.
- Le 12.07, une réunion distincte s'est tenue avec quelques participants du sous-groupe de travail et un certain nombre de collaborateurs de l'administration. Bien que le Brexit ne soit pas le sujet proprement dit du sous-groupe de travail, ce sujet ne pourra être ignoré dans la communication future. Le Brexit peut en effet attirer encore plus l'attention sur la nécessité de s'atteler au processus de dédouanement. La sensibilisation et la communication peuvent se faire par le biais
  - o de différents canaux (chambres de commerce, associations professionnelles, sociétés de transport, expéditeurs, plateformes de données, fournisseurs de logiciels...) ;

- et de différentes manières (télévision, YouTube, LinkedIn, séminaires classiques, brochures...).
- Un certain nombre de cas sont développés au sein du sous-groupe de travail, lesquels peuvent servir de base à la communication.
- Des informations utiles sur le Brexit sont disponibles à l'adresse suivante :  
<https://www.flandersinvestmentandtrade.com/export/sites/trade/files/pages/BrochureFichesBrexit.pdf>  
<https://www.flandersinvestmentandtrade.com/export/internationaal/dossiers/brexit>
- La prochaine réunion du sous-groupe de travail aura lieu le 5 septembre.

#### Point 6 à l'ordre du jour : Modification de l'article 333 de l'AE

- Le 17.07.2018, une réunion aura lieu au sein de la Commission au sujet de l'adaptation/extension de l'article 333 de l'AE.
- Contrôle de conformité et moment du renvoi de l'avis de sortie par le bureau de sortie au bureau d'exportation.
- L'objet spécifique est en l'espèce la situation prévue à l'article 329, paragraphe 7, par laquelle, dans le cadre d'un contrat de transport unique, les marchandises quittent le territoire douanier de l'Union par voie maritime, aérienne, ferrée ou postale et à la demande de l'intéressé, le bureau de sortie étant le bureau compétent pour le lieu où débute le transport. À la suite de l'adaptation, le transporteur se verrait contraint de communiquer la sortie effective à ce bureau de sortie. Une telle adaptation semble être un pas en arrière et le secteur du fret aérien y a déjà réagi négativement.

#### Points supplémentaires à l'ordre du jour :

##### 1) Manifeste d'exportation

- La question est posée de savoir quelles sont les possibilités de corriger le numéro EORI (de la partie représentée).
- À cet effet, il faut se demander si une telle situation se présente souvent :
  - Si ce n'est pas le cas, il faut alors s'adresser au helpdesk ;
  - Si c'est le cas, il faut alors trouver une solution IT.

##### 2) Réduction des droits à l'importation en Chine

L'attaché douanier en Chine, Eddy Decuyper, a transmis les informations suivantes à communiquer :

#### **Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, réduction des droits à l'importation notamment sur les médicaments contre le cancer**

***Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, les taxes à l'importation sur certains médicaments, en ce compris les médicaments contre le cancer, ont sensiblement baissé.***

Afin de satisfaire la demande des patients en matière de médicaments importés et d'améliorer encore davantage l'approvisionnement en médicaments, le niveau des soins médicaux nationaux ainsi que la santé et le bien-être de la population, les droits à l'importation de 28 médicaments ont été annulés. À la suite de cette adaptation, la plupart des médicaments importés et surtout les médicaments contre le cancer atteindront un taux nul, à l'exception de quelques médicaments spéciaux. La forte réduction de la pression fiscale sur la production et l'importation de médicaments innovants et de médicaments contre le cancer est l'une des mesures d'une longue série instaurée par le gouvernement. Son introduction va sensiblement réduire les difficultés en matière d'accessibilité financière et de disponibilité des médicaments, principalement pour les patients atteints d'un cancer.

#### **Réduction des droits à l'importation sur certains biens de consommation depuis le 1<sup>er</sup> juillet**

***Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les droits de douane ont été réduits sur 1.449 positions tarifaires. Le taux NPF sur certains biens de consommation et d'autres biens importants a baissé en moyenne de 15,7 % à 6,9 %, soit une diminution moyenne de 55,9 %.***

La baisse des droits à l'importation sur certains biens de consommation contribuera à développer l'importation de produits spéciaux, à satisfaire les besoins de la population en vue d'une vie meilleure et à améliorer le sentiment de bien-être et de bonheur. Elle contribuera à des conditions de concurrence équitables et au développement de la réforme structurelle de l'offre de biens de consommation. Elle favorisera en outre une plus grande ouverture du marché chinois au reste du monde.

La présentation de la réunion est reprise en annexe.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Faire le point sur la note relative aux preuves alternatives pour l'apurement du régime de transit	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion
Faire le point sur la possibilité de notifier la réexportation par le biais du « transshipment flag » dans l'avis CUSCAR	Klara Pasgang	Prochaine réunion
Faire le point sur les possibilités d'un régime IST avec comptabilité matières	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion
Faire le point sur le CODECO IN à Anvers	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion
Faire le point sur le bureau de Zaventem	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion
Faire le point sur le sous-groupe de travail Consolidation	Jan Robbroeckx	Prochaine réunion
Faire le point sur la modification de l'article 333 de l'AE	Dorothy Cardoen	Prochaine réunion

**La prochaine réunion du groupe de travail Sortie de marchandises est prévue le mercredi 31 octobre à 10 h 00.**